



DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE CAUMONT

ARRETE DE VOIRIE N° 55-2023
Accès au cimetière durant les travaux

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAUMONT (Eure)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, et L 2213-1 ;

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation et de veiller à la sécurité des usagers ;

Considérant les travaux de restauration de la sacristie engagés par la commune,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : les accès au cimetière par le portillon face au monument aux morts, par les escaliers face à la sacristie sont fermés au public pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la commune : barrières et panneaux ;

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies selon la loi en vigueur ;

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Routot 27350
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours

A CAUMONT 09 octobre 2023

Le Maire-adjoint

Maria DUFROY